

GTM PLUS



GEL HYDROALCOOLIQUE A FONCTIONS DÉSINFECTANTES des MAINS

- ✓ Produit pour l'hygiène humaine
- ✓ Ne laisse pas les mains glissantes, ni collantes
- ✓ Présence de glycérine : évite le dessèchement de la peau en cas d'usages fréquents
- ✓ Fonctions biocides pour la réduction des germes manu-portés
- ✓ Ne tâche pas, garanti sans colorant
- ✓ Sèche rapidement, sans déshydrater ou desquamer l'épiderme

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ÉTAT PHYSIQUE	: Gel thixotropique
RÉACTION CHIMIQUE	: Faiblement alcalin (sans réserve alcaline)
pH pur	: 8 environ
MASSE VOLUMIQUE	: 890 g/l +/- 20 g/l.
ODEUR	: Citron vert
COULEUR	: Incolore
VISCOSITÉ BROOKFIELD à 20 °c	: 1500 cps, mobile 5, vitesse 100 tr/min.

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Prêt à l'emploi, ne nécessite pas d'eau, pas d'essuyage.

Rafrâchissant, réduit les désagréments consécutifs à la sudation des mains.

DESINFECTANT à propriétés BACTERICIDES – FONGICIDES – VIRUCIDES (teneur en ETHANOL à 68 % v/v) pour la réduction de la contamination microbienne manu-portée, l'hygiène des mains, des gants de manipulation.

Présentation en GEL, permet d'assurer le temps de contact indispensable pour une action de désinfection rapide, sans laisser de résidus, évite les pertes de produit.

L'utilisation du gel hydroalcoolique fait partie des mesures préventives pour l'hygiène des mains par le Ministère de la Santé, l'OMS, pour réduire les risques de transferts de contaminations, microbiennes manu-portées, interhumaines notamment en période d'épidémies virales, gastroentérites (G.E.A. hivernales)

UTILISATIONS :

Services médicaux et professions de santé	Crèches, écoles	Maisons de retraite	Laboratoires d'analyses
Centres de soins ou de consultations	Ambulanciers	Pompiers et services de secours ou d'urgence	Secouristes
Soigneurs dans les élevages	Professionnels de la coiffure et des sports	Ateliers de fabrications, de conditionnements	Ateliers de préparation de denrées alimentaires, de plats cuisinés
Dentistes	Vétérinaires et cliniques vétérinaires	Magasins de ventes, hypermarchés	Laiteries, fromageries, boucheries, charcuteries
Administrations	Collectivités		

APPLICATIONS RECOMMANDÉES :

Désinfection à usages fréquents :

- Des mains avant intervention ou avant de mettre les gants de manipulation ou de protection
- De la surface externe des gants des personnels avant et après interventions, lorsque des manipulations exigent des précautions d'hygiène spécifiques
- De petites surfaces ou objets (préalablement nettoyés) utilisés en commun

Usage biocide entrant dans la catégorie TP 1 :

Ethanol 602,9 g/kg soit 68 % v/v



MODES ET DOSES D'EMPLOI

En application PREVENTIVE avant de manipuler les objets, les matériels, surfaces, denrées alimentaires.

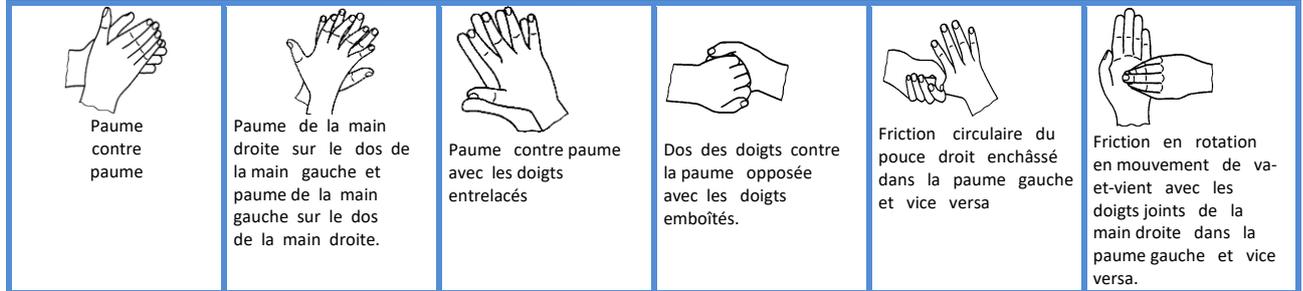
En application CURATIVE après chaque passage aux sanitaires ou après avoir touché des supports, objets contaminés ou présentant des risques de transferts manu-portés de micro-organismes.

S'utilise sur des mains, surfaces préalablement propres et sèches.

Prélever le volume d'une noix (soit 3 ml) / 30 secondes dans le creux d'une main.

Bien étaler sur les mains en insistant par friction, entre les doigts, autour des ongles, au niveau des poignets pendant 60 secondes. Ne pas rincer ni essuyer après l'application.

Frotter selon protocole EN 1500



Appliquer le gel à l'aide d'un distributeur ou d'un flacon portatif appropriés. (privilégier l'utilisation de distributeur à commande à coude, à pied ou à cellule photo-électrique – (Dans le cas d'utilisation en commun d'un seul flacon à usage individuel, recommander de presser le corps du flacon à l'aide d'une lingette sèche à usage unique afin de diminuer les risques de contamination par la manipulation commune d'un seul flacon).

CONDITIONNEMENTS



PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Gel hydraté à base d'éthanol purifié et autorisé associé à un agent d'étalement spécifique.

Composition : ETHANOL, AQUA, GLYCERIN, FRAGRANCE, LINALOL, GERANIOL, CITRAL, (R)-P-MENTHA-1,8-DIENE, CARBOMER.

Usage biocide entrant dans la catégorie TP 1 : Ethanol 602,9 g/kg soit 68 % v/v

Fabrication en laboratoire soumis à déclaration auprès de l'AFSSAPS (association française de sécurité sanitaire des produits de santé), B.P.F. selon les préconisations en cosmétiques (COSMED)

Formulation déposée aux Centres Antipoison sous le N° F2664

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets destinés à entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux

RECOMMANDATIONS




ATTENTION
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P305+ P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+ P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Produit professionnels

Usage biocide TP 1 : Ethanol 602,9 g/kg soit 68 % V/V

« Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit ».

Pour application cutanée uniquement. Eviter tout contact avec les yeux. Maintenir hors de la portée des enfants. Liquide inflammable : tenir éloigné de la chaleur et de toute flamme.

UFI : N310-5072-2009-5942

Extrait conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.



Angle des rues Simonin et Claude
B.P. 1769 - 98845 NOUMEA
Tel / Fax: 26 36 76
E-mail : t-pac@t-pac.nc
NOUVELLE CALEDONIE

**MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS • DE MAINTENANCE ET D'HYGIENE
SOLUTIONS ANTI-POLLUTION MARITIME ET TERRESTRE**

Ref. 2664
8Révision n° 19
220185 - MJDH